



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **FSA CONSTRUCTION SARL**, Rue de Lausanne 39, 1337 Vallorbe
2. Déclaration de faillite: 05.02.2013
3. Suspension de faillite: 22.02.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 18.03.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: la société a pour but l'exploitation d'une entreprise générale dans le domaine de la construction, effectuant notamment tous travaux de maçonnerie, la pose d'armatures, le coffrage, la plâtrerie, la peinture et toute autre activité en relation directe ou indirecte avec le but principal

Office des faillites de la Broye et du nord vaudois  
1400 Yverdon-les-Bains

00874239

